



Municipalité de
Saint-David

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA
SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 3 avril 2017, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 573-2017-01 modifiant l'Annexe A du règlement numéro 573-2017 établissant les taxes spéciales pour les travaux d'entretien 2016 de certains cours d'eau.

Ce règlement a pour objet de modifier l'Annexe A du règlement numéro 573-2017 afin de corriger le montant de taxe spéciale pour le cours d'eau décharge du Cordon.

Les personnes désirant prendre connaissance de ce règlement peuvent se présenter à l'hôtel de ville aux heures habituelles d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur le 26 avril 2017, jour de sa publication.

Donné à Saint-David, ce 26^e jour du mois d'avril de l'an deux mille dix-sept.

**Sylvie Letendre, gma
directrice générale et secrétaire-trésorière**